



malakoff médéric
humanis

SANTÉ – PRÉVOYANCE – RETRAITE – ÉPARGNE

UN NOUVEAU SERVICE À PARTIR DE 2020

Dans le but de toujours simplifier vos démarches, nous avons le plaisir de vous annoncer le lancement début 2020 d'un nouveau service* de tiers-payant pour l'ensemble des soins de médecine courante réalisés lors de vos retours temporaires en France. Ce service accompagnera la mise en place par la CFE (Caisse des Français de l'Étranger) de la Carte Vitale pour l'ensemble de la population d'expatriés éligible.

Nous espérons que le déploiement du tiers-payant, grâce aux efforts soutenus de nos équipes depuis début 2018, vous satisfera pleinement, avec une simplification de l'accès aux soins et la suppression de l'avance de frais pour :

- vos frais de pharmacie,
- vos consultations de médecins généralistes ou spécialistes,
- et vos actes de médecine courante (analyses de laboratoire, radiologie...).

LE TIERS-PAYANT EN FRANCE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Le tiers-payant vous permet, à vous et vos ayants droit, de bénéficier d'une dispense d'avance de paiement pour certaines dépenses de santé. En présentant votre Carte Vitale, mise à disposition par la CFE, et votre carte de tiers-payant Viamedis aux professionnels de santé en France, vous n'avez pas à faire l'avance des frais (excepté dans le cas de dépassements d'honoraires).

- 1 Le professionnel de santé pratique le tiers-payant intégral** (part régime de base CFE + part complémentaire de notre organisme)
 - Vous ne payez rien.
 - Vous n'avez aucun document à nous adresser.
- 2 Le professionnel de santé pratique uniquement le tiers-payant CFE ou le tiers-payant partiel.**
 - Vous ne payez que le reste à charge.
 - Vous nous adressez pour remboursement le justificatif de paiement établi par le professionnel de santé.

3 Le professionnel de santé refuse de pratiquer le tiers-payant

(part régime de base CFE + part complémentaire de notre organisme)

- Vous réglez l'intégralité de la dépense.
- Si le professionnel de santé nous transmet une feuille de soins électronique (FSE), vous n'avez aucune démarche à faire pour obtenir le remboursement. Sinon, vous nous adressez votre justificatif de règlement via votre Espace client assuré.

Plus de détails concernant l'utilisation de ce service et la mise à disposition de votre carte tiers-payant vous seront communiqués par courrier électronique d'ici la fin de l'année.

* Ce service est disponible uniquement :
- si vous êtes éligible à la Carte Vitale de la part de la CFE ! Cette information vous sera communiquée directement par la CFE au moment du déploiement du service,
- si vos garanties complémentaires prévoient un remboursement pour la médecine de ville.

LE RÉSEAU  **Viamedis**
HEALTH DATA MANAGEMENT

Viamedis est une filiale du groupe Malakoff Médéric Humanis.

Au cœur de la relation entre les principaux acteurs du système de santé, Viamedis facilite et régule les échanges entre vous, bénéficiaires, les professionnels de santé et nous, en tant qu'organisme d'assurance santé.



240 000 professionnels
de santé en tiers-payant
partout en France



15 millions
de bénéficiaires



+ de 1 milliard
de prestations
versées

malakoffmederic-humanis.com



Malakoff Médéric Humanis - 21 rue Laffitte - 75009 Paris